



ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DU CAMEROUN
Centre Technique de la Forêt Communale

BP 15 107 Yaoundé CAMEROUN
Tél. : (00237) 677757993 E-Mail : ctfccameroun@yahoo.com
Site web : www.foretcommunale-cameroun.org

**CONTRAT d'ALLOCATION D'INDEMNITES POUR ASSISTANT TECHNIQUE AUPRES
COMMUNE LAGDO**

Entre les soussignés :

Le Centre Technique de la Forêt Communale, inscrite, dont le siège est situé à Yaoundé CAMEROUN représenté par Monsieur Bodelaire KEMAJOU en sa qualité de Directeur du Projet R1400.

Ci-après désigné par « CTFC » d'une part,

Et

Monsieur PLONG Claude Yannick née. Le 29 mars 1990 à Bankim de nationalité camerounaise, CNI : N00624415J0623L913S6 du 06 Aout 2021 à Lagdo, d'autre part,

Ci-après désigné par le « prestataire ».

Il a été convenu un contrat de prestation pour Les activités du CTFC.

Article 1 – Objet et Durée

Le travail d'Assistant technique consiste à suivre de manière permanente et à superviser les activités du Projet Reboisement 1400 sur la commune de LAGDO principal site du projet. L'indemnité accordée permettra de couvrir les activités de supervision sur près de 1000 Ha et dans différents villages de la COMMUNE

Article 2 – date d'effet et durée du contrat

Le présent contrat de prestation est signé à partir du 01/11/2021 jusqu'à la fin du projet.

Article 3 – fonctions Lieu de travail

PLONG Claude Yannick exercera ses fonctions d'Assistant Technique à Lagdo auprès de la Commune. Il produira tous les mois un rapport mensuel et à la fin de chaque semestre un rapport consolidé.

Article 4 – Rémunération

L'indemnité est de 158 730 FCFA brut par mois. L'Assistant percevra la somme nette de 150 000 FCFA déduction faite de l'IR 5,5 d'un montant de 8730 FCFA, payable sur subvention de la COMMUNE DE LAGDO

Article 5 – Résiliation du contrat

Le CTFC se réserve le droit de résilier ou d'annuler le contrat, dans les cas suivant :

- Incompétence
- Retard grave dans la réalisation de la prestation

Article 6 – Couverture sociale

En dehors du prélèvement à la source de l'IR, le prestataire est responsable de toutes les autres charges fiscales et sociales liées dans l'exercice de sa prestation.

Yaoundé, le 01 Novembre 2021

(Lu et approuvé)
Le prestataire

(Lu et approuvé)
Le Directeur du CTFC